

# AVAnCE

Action de Vérification et d'ANalyse  
des Capacités et de l'Employabilité



EN ROUTE

VERS L'EMPLOI

Le Département vous accompagne

## Objectif de Parcours

SOLUTIONNER

## PDI

Orientation n°2 : construire les parcours autour de 3 leviers :  
insertion professionnelle, formation, accompagnement social

Chantier n°7 : mettre en place les outils du parcours

Objectifs 2-9 : développer des actions d'évaluation d'employabilité

Action de diagnostic sur l'employabilité, AVAnCE apporte une réponse permettant de faire avancer les parcours lorsque des difficultés de santé, repérées par les référents, freinent l'insertion professionnelle.

Née en 2017, dans son format actuel, l'action AVAnCE s'est appuyée sur différentes expérimentations antérieures réalisées dans le cadre du secteur du handicap (développement d'un processus d'évaluation comportant notamment des ateliers de mise en situation) et du dispositif d'accompagnement des jeunes (prestation d'aide à l'identification et à l'acceptation des difficultés).

Le partenariat financier entre le Département, la DIRECCTE et le Fonds social européen a permis d'augmenter le nombre d'accompagnements et d'élargir l'accès à un public plus vaste.

### « EMPLOYABILITE » ... une notion à définir ...

« Aptitude de chacun à trouver et conserver un emploi, à progresser au travail et à s'adapter au changement tout au long de la vie professionnelle » *selon l'Organisation internationale du travail.*

« Capacité à évoluer de façon autonome à l'intérieur du marché du travail, de façon à réaliser, de manière durable, par l'emploi, le potentiel qu'on a en soi... L'employabilité dépend des connaissances, des qualifications et des comportements qu'on a, de la façon dont on s'en sert et dont on les présente à l'employeur » *selon le Ministère chargé de l'emploi.*

## Présentation

AVAnCE est portée par **ADAPEI formation** et se déroule principalement à **Angers, Cholet et Saumur**. Elle peut toutefois être délocalisée, sur une période déterminée, en cas de demandes groupées.

L'action a pour objectif d'évaluer les capacités cognitives et fonctionnelles relatives à l'employabilité. Elle apporte un éclairage sur les possibilités de progression, de développement d'aptitudes, sur les compétences transférables et met à jour des préconisations pour la poursuite du parcours.

### Public ciblé

AVAnCE est destinée aux personnes en insertion ayant des difficultés d'accès à l'emploi et en parallèle confrontées à des difficultés de santé ou de handicap, qu'elles soient supposées ou avérées, sous réserve de remplir un des critères d'éligibilité suivants :

- bénéficiaire du RSA
- jeune âgé de 16 à 25 ans révolus
- bénéficiaire de l'ASS
- habitant d'un quartier prioritaire de la ville (QPV)
- personne de plus de 50 ans
- salarié d'un chantier d'insertion

### Contenu

Les **rendez-vous hebdomadaires** se déroulent sur une période de **4 mois** (durée maximale de 16 heures), sous forme de :

- entretiens individuels
- évaluations cognitives (savoir de base, organisation spatio-temporelle, ...)
- ateliers techniques de mise en situation proche d'une situation de travail
- visite médicale si besoin pour déceler des contre-indications et repérer les conditions de travail adaptées

**Suite à ce diagnostic, un accompagnement peut se mettre en place dans le cadre d'un module complémentaire de 10h maximum** pour travailler sur l'acceptation des difficultés et la résolution des freins ainsi que sur l'émergence de pistes professionnelles réalistes. Ce module met alors en œuvre une confrontation aux conditions réelles d'emploi par le biais de visites de structures d'insertion, d'entreprises adaptées, ou bien d'immersion en entreprise. Il prévoit aussi l'aide à la réalisation de la demande de la reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH).

## Des exemples pour illustrer les mises en situations techniques :

Les ateliers se déroulent généralement par groupes de 2 à 3 personnes encadrés par le formateur qui donne les consignes en fonction des capacités à tester, et évalue par le biais d'outils adaptés.

### *Mise en situation :*

Préparer le bon de commande en mettant en jeu des postures différentes (debout, assis, exécution de mouvements de rotation, d'extension, port de charges, ...)

### *Exemples de capacités pouvant être évaluées :*

capacités physiques, savoir compter, se concentrer, tenir un rythme, rapidité, ....



**L'atelier préparation de commandes**



**L'atelier réalisation de montages**

### *Mise en situation :*

Reproduire différents montages plus ou moins complexes après avoir commandé les pièces nécessaires en remplissant le bon de commande

### *Exemples de capacités pouvant être évaluées :*

Rapidité, dextérité, minutie, concentration, représentation dans l'espace, organisation du travail, capacité à interagir (demander de l'aide par exemple), capacité physique dans la durée (utilisation d'un tournevis pouvant s'avérer difficile), ...

## Réalisation en 2017

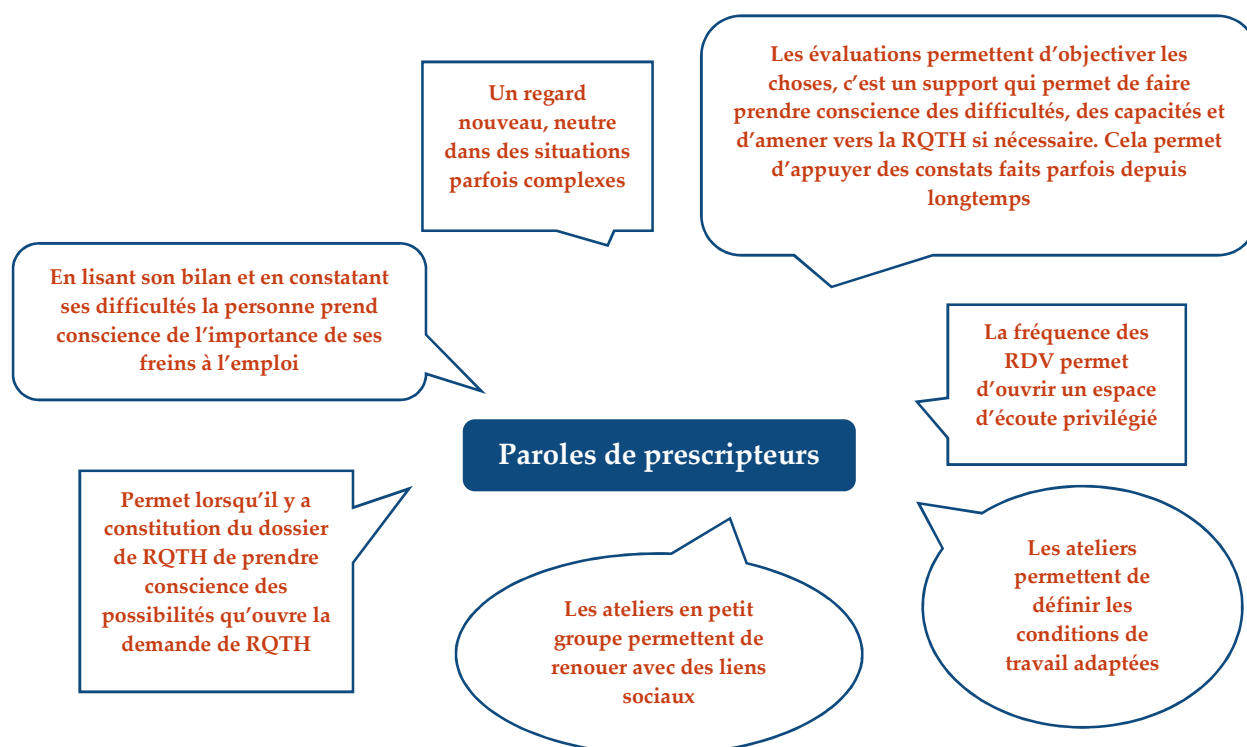
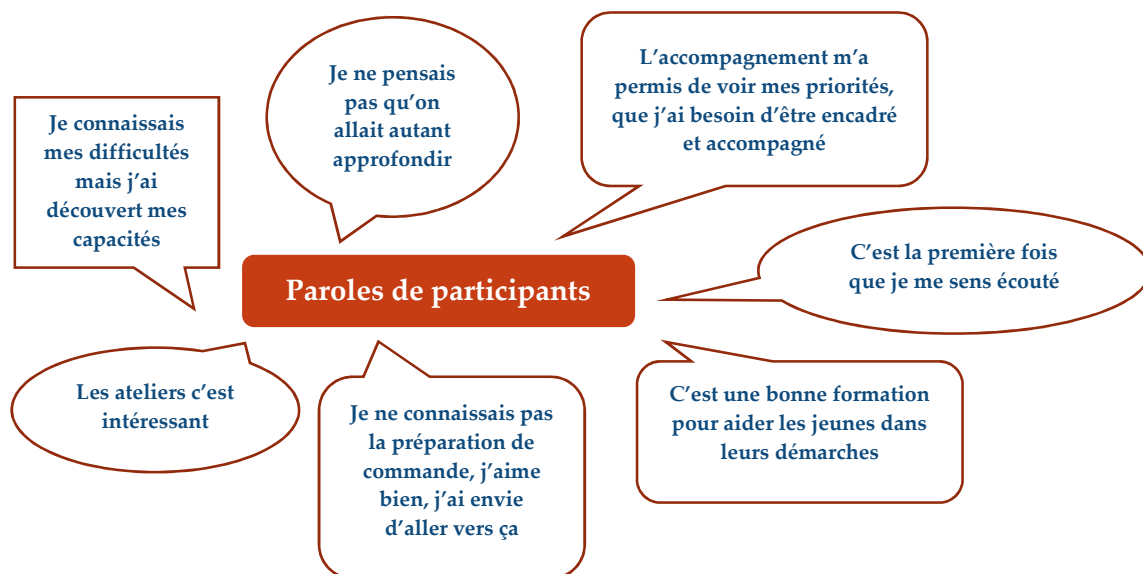
Le nombre important de prescriptions (172) témoigne de la pertinence de cette action dans l'accompagnement des parcours. La demande des prescripteurs s'est plutôt orientée vers le diagnostic. Le module complémentaire n'a quant à lui que peu été mobilisé. **97 personnes dont 56% d'allocataires du RSA sont entrées dans l'action.**

L'évaluation des capacités fonctionnelles et cognitives a été complétée par une évaluation plus spécifique des savoirs de base dans 61 % des cas et s'est accompagnée d'une visite médicale dans 41% des cas. Des démarches pour une demande RQTH ont été enclenchées dans 58% des situations.

Au-delà d'un manque de confiance ou d'autonomie, de fragilités psychologiques ou de difficultés relationnelles, **les évaluations confirment que 80% des parcours sont freinés par des difficultés de santé et que pour 72% des participants, ces difficultés de santé relèvent du champ du handicap** (majoritairement physique, mais aussi lié à une déficience intellectuelle ou un handicap psychique).

## Perspectives

Au regard de l'intérêt de cette action, le Département l'a renouvelée dans le cadre d'une convention pluriannuelle avec un cofinancement FSE pour la période 2018 - 2020. La volumétrie a été augmentée pour permettre plus des prises en charge en privilégiant le diagnostic avec une ouverture de l'action aux salariés des chantiers d'insertion



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020